

MARIAGE: DROITS DES ADULTES ou DROITS DES ENFANTS?

**La France rejette les mariages de même sexe, au nom des enfants.
Le Canada ignore les enfants pour satisfaire à une minorité d'adultes.**

Les enfants ont des droits et “ il n'est plus possible de faire passer systématiquement les aspirations des adultes avant le respect de ces droits.” Assemblée Nationale, France (1)

Nous déclarons que chaque enfant a un droit fondamental à un père et à une mère. Le mariage entre un homme et une femme protège ce droit, même dans les cas de divorce lorsque la cour s'assure que l'enfant puisse recevoir les soins et l'accès à ses deux parents.

La France, citant les Nations Unies, est d'accord. L'article 7 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule que l'enfant a, “dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.”

La loi sur le Mariage Civil le nie. Au contraire, elle accorde aux *adultes* le droit de remplacer un parent *naturel* par un parent *légal* de l'autre genre, rendant l'enfant essentiellement orphelin de père ou de mère.

Nous déclarons que la famille biologique découlant du mariage procure à l'enfant le meilleur environnement pour son développement. Il y a certes des exceptions et certains vivent cette réalité. Mais l'idéal que nous désirons perpétuer pour nos enfants et nos petits-enfants demeure une famille stable composée d'un père et d'une mère mariés, même si ce n'est pas toujours possible.

Les sciences sociales sont d'accord. Des milliers de recherches légitimes confirment que, dans l'ensemble, la famille biologique mariée dessert beaucoup mieux les besoins de l'enfant que toute autre structure familiale. Elle produit des résultats plus favorables dans tous les domaines, du succès académique à la prévention du crime et du suicide.

La loi sur le Mariage Civil le nie. Au nom de l'égalité entre adultes, elle ignore les enfants, contredisant la réalité que la famille traditionnelle donne de meilleurs résultats pour les enfants. Elle s'oppose ainsi à l'idéal que représente la famille traditionnelle.

Nous déclarons que le mariage traditionnel est la seule institution qui procure à l'enfant un père et une mère, et que le gouvernement a le devoir de le soutenir et de le défendre.

Les Nations Unies sont d'accord. L'article 10 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels déclare : “Une protection et une assistance aussi larges que possible doivent être accordées à la famille, ... *en particulier pour sa formation* et aussi longtemps qu'elle a la responsabilité de l'entretien et de l'éducation d'enfants à charge.”

La loi sur le Mariage Civil mine le mariage. Il ignore les enfants et transforme le mariage en une structure qui sert à valider des relations entre adultes et des moeurs.

Nous déclarons que le gouvernement a l'obligation d'évaluer les conséquences sur les enfants avant de redéfinir le mariage.

La France, citant les Nations Unies, est d'accord. L'article 7 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dit: “Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, *l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*”

Notre gouvernement a refusé de le faire. Durant les audiences et les débats, les références aux droits et besoins des enfants ont été systématiquement écartés parce qu'il s'agissait uniquement d'une question de “droits d'adultes”, les enfants n'étant pas mentionnés dans la Charte Canadienne des Droits et Libertés. Notre gouvernement a non seulement négligé le principe de prudence envers les enfants, il a aussi nié leur droit d'avoir un père et une mère.

Demandez à votre député de revoir la définition du mariage en se basant sur les droits des enfants et de rétablir leur droit à un père et une mère.

(1) Rapport Parlementaire sur la famille et les droits des enfants, Assemblée Nationale, Paris, 26 Janvier, 2006
www.preservemariage.ca